



Objectif

Dans certains cas, une prime (ou l'accès à un plan de pension par exemple) peut-être versée en fonction de l'ancienneté du Salarié dans l'entreprise.

Comment faire ?

Pour cela et avant tout, la **Date d'embauche du Salarié** doit être renseignée dans sa fiche Salarié. Allez dans l'onglet « Salariés » et effectuez un double clic sur sa ligne, puis entrez dans le sous-onglet « Emploi »

SOWEE Neerma

Personnelles | **Emploi** | Détails EDF | Paramètres de salaire | Rubriques Pa

Description de l'emploi

Date d'embauche: 10/08/2016

En poste actuel depuis: 10/08/2016

Poste actuel: Designer

Type: Calendrier:

Dès lors que cette date est renseignée, la variable système **e.years_worked** est tenue à jour automatiquement dans le Système. Elle contient, sous forme décimale, le nombre d'année travaillées dans l'Entreprise.

Ex : Pour un Salarié entré le 10/08/2016, si la date du jour est le 30/07/2019, le résultat est 2.96

Ainsi, imaginons que nous souhaitons verser une prime supplémentaire de 10% du Salaire de base, à partir d'un an d'ancienneté, vous pouvez simplement ajouter une Rubrique Commune et mettre :

Si le Salarié a plus d'un an d'ancienneté, le calcul sera $1 \times$ Salaire de base $\times 20\%$ (sinon il sera de 0).

Rubrique Paie

3000 : Special Allowance

✓ Valider Rubrique

Détails calcul | Groupes Rub.

Utilisez un titre d'affichage différent/personnalisée

Rubrique: Prime ancienneté

Date début: Date fin:

Base de salaire: Ajusté base Calculation: Calcule prorata

PAYER: Imposable Arrondi: Roupie la plus proche

Prépayé: Avantages prépayés

Montants Salarié

Multiplicateur Fixe/Formule: `if(e.years_work>1,1,0)`

Valeur Fixe/Formule: `p.basic*0.2`

Appliqué sur les mois sélectionnés

Remarque : Le salaire de base du Salarié est donné par la variable système **p.basic**